

**COMPTE RENDU COMPLET
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **GRAND LAVIERS**
Séance **du 24 JUIN 2016**

DEPARTEMENT
SOMME

Nombre de membres
– en exercice : 10
_ Présents : 07
_ Pouvoirs : 0
_ Absents : 03
dont excusés : 0
_ Votants : 07
- abstentions : 0
- contre : 0
- pour : 07

L'an **deux mil seize**, et le **vingt quatre Juin à 20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

Etaient Présents : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, Mrs WARGNIER Armel, ROUFFE Régis, BOIS Jean-Jacques, Mme COMPIEGNE Francine. M COZETTE Frédéric arrivé à 20 H 30.

Etaient Absents : Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe

M ROUFFE Régis est nommé secrétaire de séance.

. JARDIN PEDAGOGIQUE:

Monsieur le Maire laisse la parole à la Société Carré vert pour présenter le projet de jardin pédagogique. Une réunion de présentation sera organisée avec les habitants pour avoir leur avis. Des subventions seront sollicitées pour ces travaux.

. PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 nous avisant de la fusion des Communautés de Communes de l'Abbevillois, de la région d'Hallencourt et de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud. Puis il donne lecture du courrier de la Communauté de Communes nous demandant de délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal vote : 2 abstentions et 5 pour.

. CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

Monsieur Le Maire rappelle la réunion de ce début d'année avec le Conservatoire du littoral au terme de laquelle ce dernier exposait son souhait d'étendre son intervention sur un zonage impliquant, outre les terrains appartenant à Mme Lestienne, le bassin de chasse communale de Grand Lavers.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable (6 voix pour, 1 voix contre) :**
- 1/ à l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral d'une superficie de 126 Ha sur le territoire de la commune.**
 - 2/ à l'intervention et à l'acquisition foncière du conservatoire sur ce nouveau périmètre**
 - 3/ sur les 2 points précédant à la condition impérative de ne pas porter atteinte à l'exercice du droit de chasse conféré à l'Association les Sauvaginiers sur le bassin de Grand-Lavers ou à défaut à la Commune de Grand Lavers.**
 - 4/ demander le retrait du terrain de football de la zone d'intervention.**

Monsieur le Maire indique que la convention conclue entre la Commune de Grand Lavers et l'association de chasse « Les sauvaginiers » sera revu pour conforter ainsi les droits de chasse des parties.

JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage des 3 jurés d'assises :

M ROUSSEL Fabrice
M BLONDIN Eric
M BOULOGNE Lionel

. LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire rappelle que désormais la salle polyvalente peut être louée aux personnes extérieures dans la limite de 10 fois par an. Mais le règlement intérieur donne priorité aux habitants jusqu'au 1^{er} janvier. Ceci entraîne des refus des personnes extérieures car elles veulent une date sûre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer cette clause du 1^{er} Janvier afin que les personnes extérieures puissent louer la salle polyvalente.

. TRAVAUX RUE DE BUIGNY :

Monsieur le Maire avise l'assemblée que l'appel d'offres pour les travaux Rue de Buigny a été lancé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux offres qui seront retenues.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Maire a rencontré des riverains :

- M et Mme MARQUANT Christophe qui acceptent l'échange d'une partie de leurs parcelles A 117 et 119 avec une partie de la parcelle communale A 114.
- M et Mme MATHIEU Marcel qui acceptent l'échange d'une partie de leurs parcelles A 454, 456 et 458 avec une partie de la parcelle communale A 114 et une partie de la parcelle A 119 reprise à M et Mme MARCANT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- ces échanges et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.
- de créer une servitude de passage pour que le propriétaire de la parcelle A 117 et 119 passent par la cour de l'atelier communal pour se rendre occasionnellement à son terrain par sa nouvelle entrée.

-
Les frais de notaire et de bornage seront à charge de la Commune, dès à présent une avance de 150 € sera versée à Maître HIAS.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIPL) – 2016- ENVELOPPE N° 1 :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux d'accessibilité Mairie/Salle polyvalente pour un montant de travaux estimé à 3 923 € HT correspondant aux devis présentés par :

- Axel Solutions de 1 784 € HT
- Bati Services de 1 859 € HT
- EEP de 280 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIPL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIPL : 50 % soit 2 353 €

Subvention Etat DETR : 641 €

Subvention Conseil Général : 0

Subvention Travaux d'intérêt local : 0

Part revenant au maître d'ouvrage dont TVA : 1 713.60 € payé en fonds propres

. 14 JUILLET :

11 H 00 - RASSEMBLEMENT AU MONUMENT AUX MORTS
- DEPOT DE GERBE

11 H 30 - REMISE DE DICTIONNAIRES AUX ENFANTS ENTRANT EN 6^{ème}

. QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que l'église sera ouverte le dimanche 18 septembre de 14 H à 18 H 00 à l'occasion des journées du patrimoine. Il demande à chacun de bien vouloir compléter le tableau de permanence.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'un vol a été commis la nuit du 13 juin à l'atelier. Nous attendons le passage de l'expert pour l'indemnisation.

L'assurance nous demande que les bâtiments communaux comportent 2 systèmes de fermeture, dont un de sûreté ou un système de fermeture multipoints avec serrure de sûreté. Les fenêtres accessibles doivent comporter des volets.

. Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif « Participation citoyenne » : c'est un protocole signé entre le Maire, la gendarmerie et le Préfet. Des réunions sont organisées pour sensibiliser les habitants aux phénomènes de délinquance et à créer une surveillance mutuelle entre les habitants. Des référents sont désignés parmi les habitants. Ceux-ci seront les liens entre habitants, Mairie et Gendarmerie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à ce dispositif.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a obtenu une offre de prêt de 280 000 € sur 15 ans au taux de 1.45 % avec le Crédit Agricole pour les travaux Rue de Buigny. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer les documents.

. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des dysfonctionnements des 2 radars de priorité à droite. Ceci est dû au fait que l'éclairage public ne fonctionne plus toute la nuit donc les radars n'ont pas le temps de recharger et selon la circulation sur la Route Départementale se déchargent beaucoup. Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de 2 592 € pour y remédier.

. Monsieur le Maire signale qu'un habitant s'est plaint du « stop » implanté Route du Crotoy » qui fait que les habitants venant de la Route départementale roulent plus vite en direction de la Rue de Buigny. Le Conseil Municipal décide d'attendre les travaux de la rue de Buigny pour décider si l'on maintient ou pas ce stop.

. M Wargnier rappelle que les heures de tonte ne sont plus respectées, ceci sera rappelé dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire ajoute que les riverains qui taillent leur haie doivent le ramasser.